

SYNEP – EXPRESS

Lettre d'information n°15

2022 Semaine 03

Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent

Grèves et manifestations du 13 janvier : forte mobilisation des enseignants, inspecteurs et parents d'élèves

Pour « acheter » une paix qui semble toute relative, voici des annonces du Premier Ministre et du Ministre de l'Education Nationale avec nos commentaires en italique

- ❖ Près de 3000 contractuels de plus **vont être** recrutés pour le premier degré en ayant recours aux listes complémentaires. *Mais ils font déjà partie de la recrue des 6000 des dernières semaines, sachant que même avant la crise sanitaire il y avait déjà des départements qui manquaient de suppléants, faute d'attractivité des conditions de travail et de reconnaissance !*
- ❖ 1500 assistants d'éducation et 1500 vacataires administratifs supplémentaires **vont être** recrutés
- ❖ L'indemnité de 75 € par jour **sera** reconduite pour les personnels accueillant les enfants de soignants.
- ❖ 5 millions de masques FFP2 **seront** mis à la disposition des personnels volontaires qui « en ont besoin » *alors que les masques chirurgicaux ne sont toujours que promis*
- ❖ 70 millions de masques chirurgicaux **devraient arriver** fin janvier, « la logistique est en route ». *Mais bien souvent il vaut mieux courir et partir à point.*
- ❖ Une réunion bimensuelle **se tiendra** entre les organisations syndicales, le ministère de l'Education Nationale et les autorités de santé pour « donner les éclairages nécessaires sur la situation sanitaire ». *Et le reste ? Les personnels doivent être prêts le soir pour le lendemain...mais au moins les syndicats auront 2 mois pour se préparer. De quoi pouvons-nous encore nous plaindre ?*
- ❖ Les évaluations de mi-CP vont être reportées à une date qui « **reste à définir** ».
- ❖ Le report des épreuves de spécialités de terminale prévues en mars reste, *ou plutôt commence enfin à être* à l'étude si « la situation épidémique se maintient à ce niveau ».

Les enseignants sont à bout de souffle : une réforme indigeste du bac, deux ans de pandémie à l'école qui a conduit à une souffrance professionnelle indescriptible, aucune reconnaissance hormis quelques miettes jetées de-ci de-là.

Comment se satisfaire de tant de promesses plus ou moins déjà faites, mais toujours en attente-d'être tenues et de ces annonces au rabais ? Mais c'est vrai, on avait oublié que la période des soldes avait commencé le 12 janvier !



Le SYNEP CFE-CGC n'appelle toujours pas à la grève pour une journée, mais à manifester sous toutes les autres formes !

Sylvie TUROWSKI

Enseignement privé sous contrat - Mouvement 2022 pour le 2nd degré -

La date limite de dépôt du dossier de demande de mutation varie selon les académies. Par exemple, celle de Versailles est le 21 janvier 2022, celle de Lyon est le 19 janvier 2022. De même, par exemple dans cette dernière académie, les maîtres en contrat provisoire ne sont pas concernés par la demande de mutation en INTRA.

1/2

Rappels sur le droit de grève

Le droit de grève est constitutionnel et s'applique à tous les salariés, de droit privé ou agents de l'état, même s'ils ne sont pas syndiqués.

La cour de cassation considère que « l'exercice normal du droit de grève n'étant soumis à aucun préavis, sauf dispositions législatives le prévoyant, il nécessite seulement l'existence de revendications professionnelles collectives dont l'employeur doit avoir connaissance au moment de l'arrêt de travail, peu important les modalités de cette information »

Cas particulier des agents de l'état : il faut qu'une organisation syndicale représentative ait déposé un préavis de grève 5 jours avant.

De plus **les enseignants agents de l'état dans le premier degré doivent déposer leur intention de grève au moins 48h avant la grève** (en laissant une trace écrite à la direction de leur école). La retenue salariale correspond à un 1/30ème du salaire mensuel par journée de grève pour les enseignants, quel que soit le nombre d'heures de cours non effectuées durant cette journée. Pour les personnels de droit privé, la retenue salariale est proportionnelle aux nombres d'heures de grève.

Le SYNEP CFE-CGC n'appelle pas à la grève pour une journée, mais à manifester sous toutes les autres formes.



Eric MOISAN lors de la Manifestation en Bretagne le 13 janvier 2022,

Enseignement Privé Indépendant (EPI – IDCC 2691) : compte-rendu de la NAO 2022

Un accord de branche a pour objectif d'établir les règles susceptibles de garantir un développement social, économique et professionnel optimum. Les représentants du collège employeur, en invoquant une présumée mauvaise santé économique de quelques établissements n'ont proposé aucune mesure significative. Or, la majorité des salariés évolue au sein d'entreprises dont la pérennité semble assurée au regard notamment de la performance globale du secteur.

En l'absence de justifications concrètes et argumentées par les négociateurs de la FNEP, les représentants du SYNEP CFE-CGC n'ont donc pas pu évaluer la substance et le sérieux de la position patronale.

En plus d'une revalorisation des salaires de l'ordre de 5%, les négociateurs du collège salariés ont notamment demandé :

- La révision des classifications des enseignants pourtant actée depuis le 18 octobre 2017
- Une ouverture de négociations sur le télétravail
- La poursuite des négociations sur la propriété intellectuelle et le droit à l'image

Ajoutons que les rapports de branche successifs font apparaître des inégalités de traitement pour certaines catégories de personnes ou d'emplois et il ne semble n'y avoir aucune volonté de la délégation patronale de résoudre ou de diminuer ces écarts.

Le manque de considération de la délégation patronale pour ce qui précède nous conduit à refuser de signer les 2 accords issus de cette NAO

http://www.synep.org/idcc2691_2021_avenant_56_du_15_12_2021_nao.pdf

http://www.synep.org/idcc2691_2021_avenant_6_du_15-12-2021_accord_cadre.pdf



Nicolas DACHER

Les « Billet d'humeur » d'Evelyne.

16 janvier 2022. **Le ParDem, pour la défense de la langue française !**

http://www.synep.org/evelyne_2022.htm#pdrxtfgumf

2/2